



PERMANENCE ENAP  
AUDIENCE DU 20 janvier 2021

*Communiqué*

**Audience 20.01.21 pour la CGT insertion Probation, qui était reçue à l'ENAP par le directeur de l'ENAP, son adjoint, le secrétaire général et l'assistant de prévention.**

**En cette période de crise sanitaire qui commence à durer, nous avons sollicité une rencontre avec la direction de l'ENAP ainsi qu'avec l'assistant de prévention du site. Nous avons été reçues le 20 janvier 2021.**

**En effet, nous avons été saisies par des élèves et des stagiaires CPIP concernant la dégradation des conditions d'hébergement sur le site de l'ENAP et nous souhaitons porter leurs revendications légitimes.**

### **Le nettoyage**

Concernant le **nettoyage des bâtiments**, l'école a un marché avec la société ONET depuis plusieurs années. Il est convenu que les lieux communs doivent être nettoyés trois fois par semaine et depuis mars, la société utilise des produits virucides. **Nous avons par ailleurs constaté que la direction de l'école, à notre demande, avait fait installer des distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque bâtiment, au sein des villages.**

En ce qui concerne **les chambres**, la direction rappelle que l'entretien est à la charge de l'occupant. Lorsque la chambre est libérée, ONET effectue un nettoyage complet avant toute nouvelle réaffectation. Le linge est retiré et traité. Si un élève/stagiaire le souhaite, il peut laver le linge à ses frais pendant qu'il occupe les lieux.

L'élève/stagiaire doit laisser la chambre propre lorsqu'il la quitte. S'il est constaté que cela n'est pas le cas, l'occupant est prévenu : soit il doit remettre au propre, soit le nettoyage est à ses frais.

La direction fait remarquer que les états de lieux sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

**Il est rappelé qu'une procédure existe si un élève/stagiaire arrive dans une chambre sale ou constate des dysfonctionnements :**

- Il peut aller à l'accueil pour faire remonter ses difficultés
- Il peut utiliser une application informatique pour demander un remplacement du matériel défectueux ou du matériel manquant
- Il peut saisir le régisseur des villages

Si la chambre n'est pas dans un état convenable, il est en droit de demander un changement. S'il manque un équipement, la demande se fait via l'accueil et cela ne nécessite pas obligatoirement un changement de chambre.

**Nous insistons sur l'état de saleté inadmissible de certains logements, nous proposons de leur faire remonter des photographies prises par les usagers à l'issue de cette rencontre.**

**Pour l'école, il s'agit de situations marginales, mais elle souligne la nécessité néanmoins. de proposer une solution rapidement.**

### **Le cas particulier des punaises de lit**

Effectivement, il y a bien des punaises de lit régulièrement, mais l'école indique qu'il y a en moyenne 6 cas sur un flux de 6000 personnes sur site à l'année.

#### **Il est rappelé le protocole à suivre :**

- 1) Aller voir le médecin pour que celui-ci vérifie qu'il s'agit bien de piqûres de punaises de lit (demander un certificat médical l'attestant)
- 2) Si c'est avéré, le protocole veut que le linge soit traité et un spray est fourni à l'élève/stagiaire pour les affaires qui ne passent pas en machine. La chambre est neutralisée pendant 1 mois et nettoyée par un sous-traitant de la société ONET ; quant à l'élève, il est relogé.

### **COVID 19**

Un protocole spécifique est mis en œuvre depuis mars 2020, validé par le CH d'Agen. ONET a du personnel pour la désinfection. Les chambres sont aérées plusieurs heures avant un traitement utilisant des produits virucides.

Un traitement par voie aérienne avec des produits biodégradables est testé. Cependant, la société Airbio qui pourrait s'en charger doit devenir sous-traitante de la société ONET. Des négociations sont en cours.

### **La literie**

La literie doit être renouvelée tous les 10 ans, l'école les change tous les 8 ans, estimant que le flux de personne sur site implique une dégradation plus rapide du matériel. Le dernier renouvellement a été effectué en 2018.

Pour les draps et les couvertures, le linge et son nettoyage incombent à une société privée. Le marché est renouvelé tous les 4 ans.

### **Vétusté des chambres**

L'école a constaté une sur-utilisation notamment dans les salles d'eau puisque la ventilation des locaux avait été pensée pour un occupant et non deux. Il y a trois ans, la ventilation a été améliorée.

Une réflexion est en cours pour éviter les moisissures au plafond, les devis sont en cours et des travaux devraient débuter prochainement pour les 46 chambres répertoriées avec ce problème.

La direction de l'école nous indique que le bail locatif pour trois villages prendra fin en 2025, l'école deviendra alors propriétaire de ces hébergements. Un audit sera effectué en 2021 entre Agen Habitat (propriétaire actuel) et l'école et une mise à niveau des locaux devra être réalisée dans un délai de trois ans.

Le 4ème village devrait, quant à lui, être terminé d'ici la fin de l'année 2021. L'entretien et la maintenance incomberont à Engie et ce fonctionnement sera testé. S'il s'avère performant, il sera peut-être généralisé à tous les villages en 2025.

### Accès de personnel de l'école aux chambres

**Maintenance** : Il est rappelé par l'école que le personnel technique peut avoir accès aux chambres et s'assure de la présence ou non de l'occupant.

« **Revue de chambres** » : Cette modalité est prévue dans le règlement intérieur de l'école et elle est effectuée par les réservistes. Mis en place depuis 4 ans sur le site de l'école, la direction nous indique que ce contrôle ne peut se faire qu'en présence de l'occupant. Ce dernier est prévenu de la venue d'un réserviste. L'objectif mis en avant par l'école est de s'assurer du respect du règlement intérieur, notamment concernant l'interdiction de détenir de l'alcool et du matériel de cuisson.

Du fait de la situation sanitaire, ces revues sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

**Sur ce point, la CGTIP a fait part de son profond désaccord, expliquant qu'il s'agissait d'une infantilisation des élèves. Nous ne pouvons que déplorer les abus de certains élèves/stagiaires mais nous refusons que les agissements de quelques uns justifient le recours à ce type de pratiques.**

L'école indique que globalement les élèves respectent le règlement intérieur mais elle estime que le bon sens et la responsabilisation de chacun ne suffit pas et qu'il convient d'être préventif.

### Médecin du travail / Registre Hygiène et Sécurité

Les coordonnées du médecin apparaissent sur le guide d'accueil et sur le site internet de l'ENAP dans l'onglet « boîte à outils ». L'assistant de prévention est joignable par téléphone ou par mail. Il peut faire des orientations et être un relais. Un psychologue à temps plein est présent sur site.

Le registre est dans la zone accueil, il est à disposition de tous les personnels, élèves et stagiaires du site. **Nous vous invitons à y consigner tous les éléments relatifs aux conditions d'hygiènes.**

**Nous sommes présents pour faire remonter tous les dysfonctionnements et à défendre vos intérêts.**

**Nous restons vigilants au respect des règles d'hygiène élémentaires sur le site de l'ENAP, surtout en période de crise sanitaire.**

**N'hésitez surtout pas à venir nous rencontrer lors de nos permanences à l'Ecole, vous n'êtes pas seuls et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous accompagner et vous aider !**